

PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

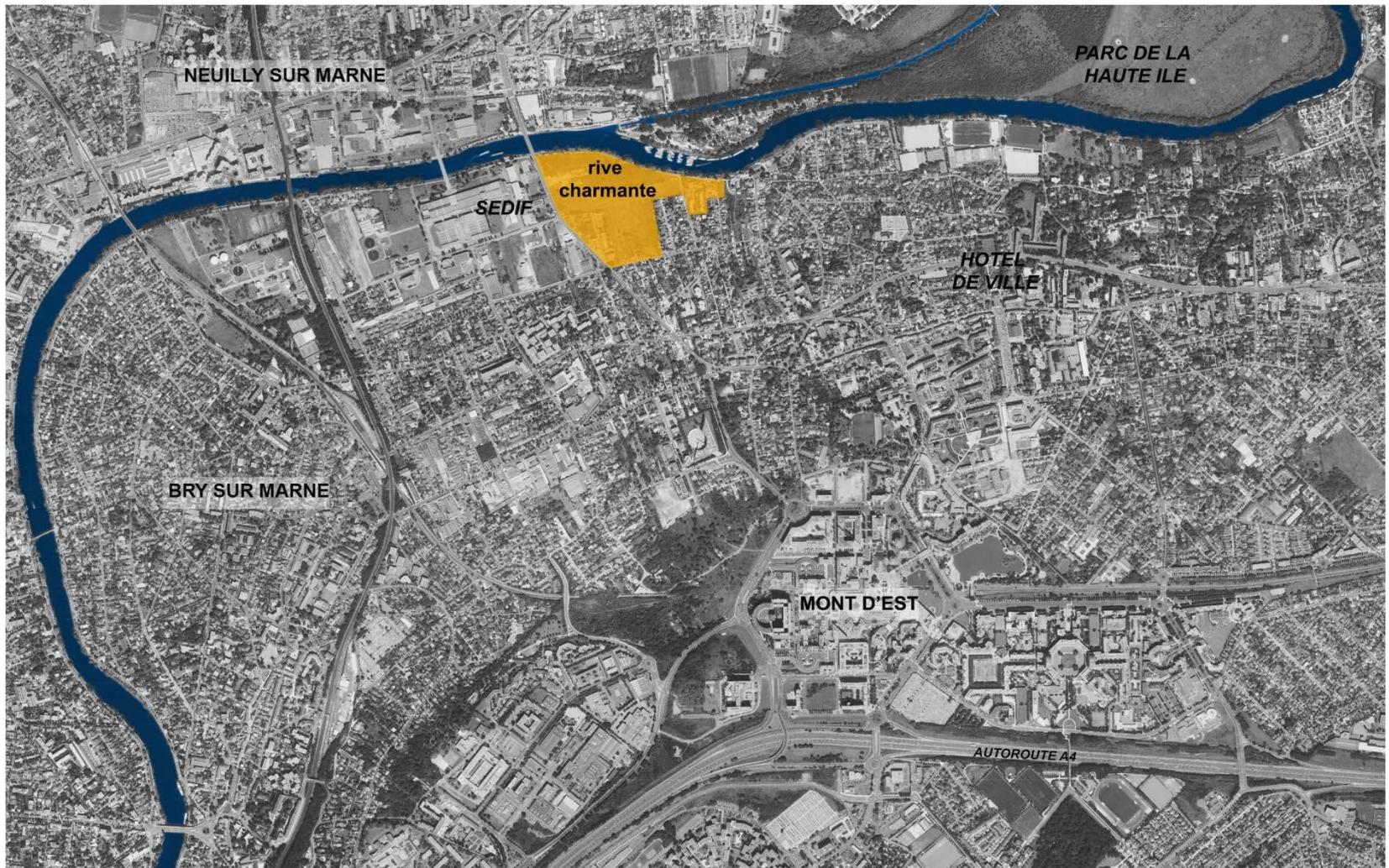
CONCERTATION PREALABLE

REUNION PUBLIQUE N°1

LE 16 OCTOBRE 2014

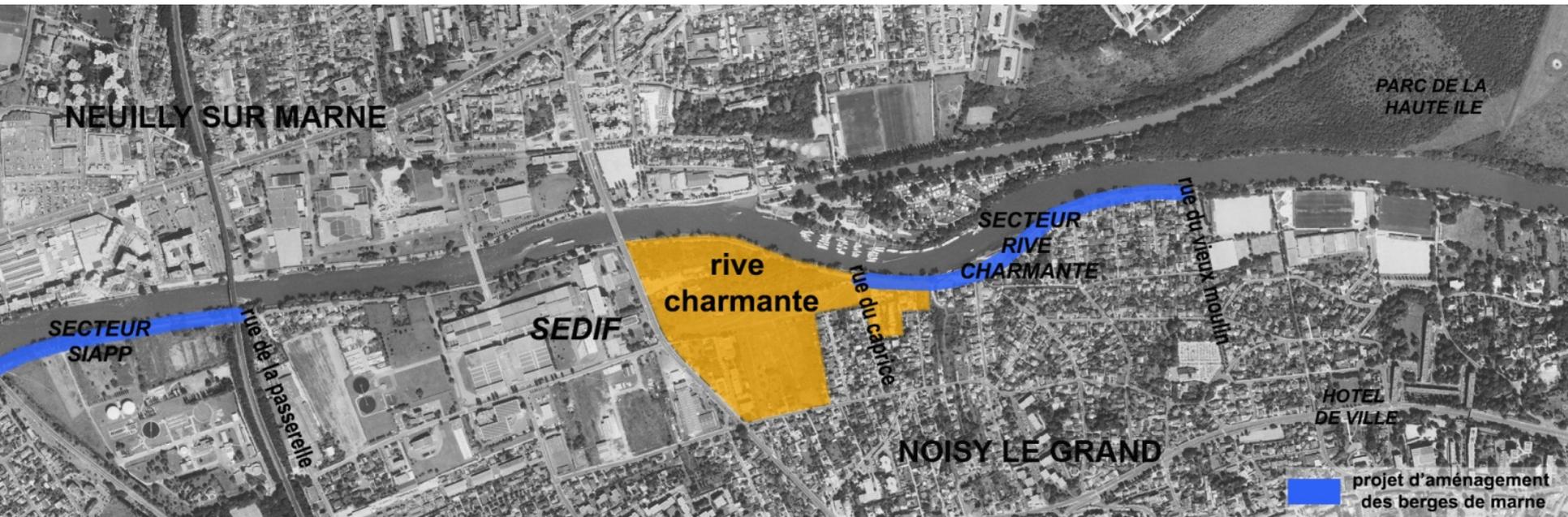
PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- LOCALISATION



PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- LOCALISATION



PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

• AMENAGEMENT DES BERGES DE MARNE – SECTEUR RIVE CHARMANTE



Planning de réalisation des travaux:
Octobre 2015 – aout 2016

PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- AMENAGEMENT DES BERGES DE MARNE – SECTEUR SIAAP



Planning de réalisation des travaux:
Octobre 2015 – mai 2016

usine

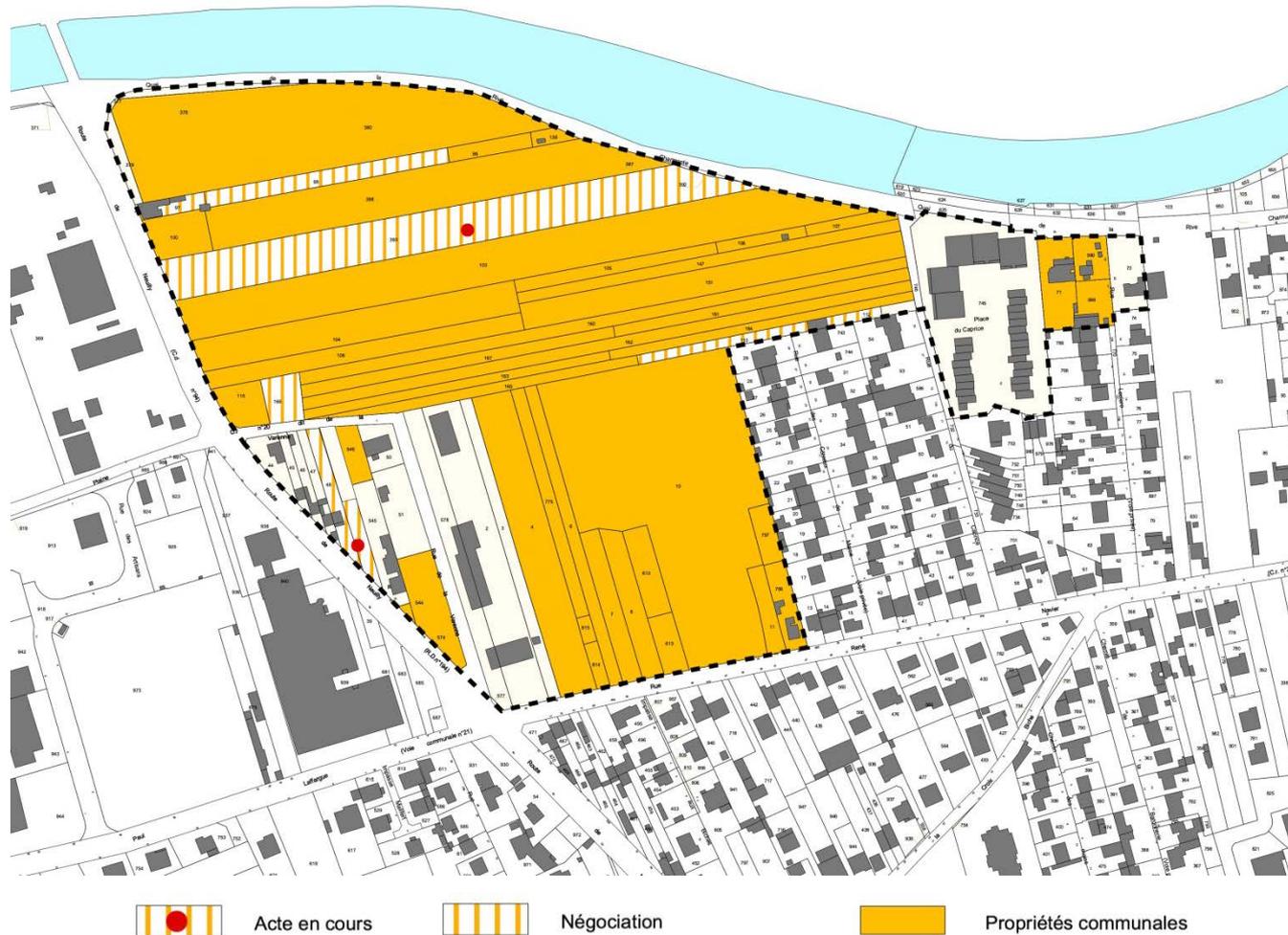
PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- SITE – 10,4 ha



PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- ETAT FONCIER



PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

• PPRI + PLU

LES PRESCRIPTIONS POUR L'URBANISATION SUR LES ZONES ROUGES ET JAUNES

Zone Rouge du PPRI:

toutes constructions nouvelles sont interdites **sauf** les installations et aménagements liés d'une part aux activités de loisirs en relation avec la voie d'eau, d'autre part à l'exploitation et l'usage de la voie d'eau, ainsi que les locaux à usage d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou de services utilisant principalement la voie d'eau comme mode de transport.

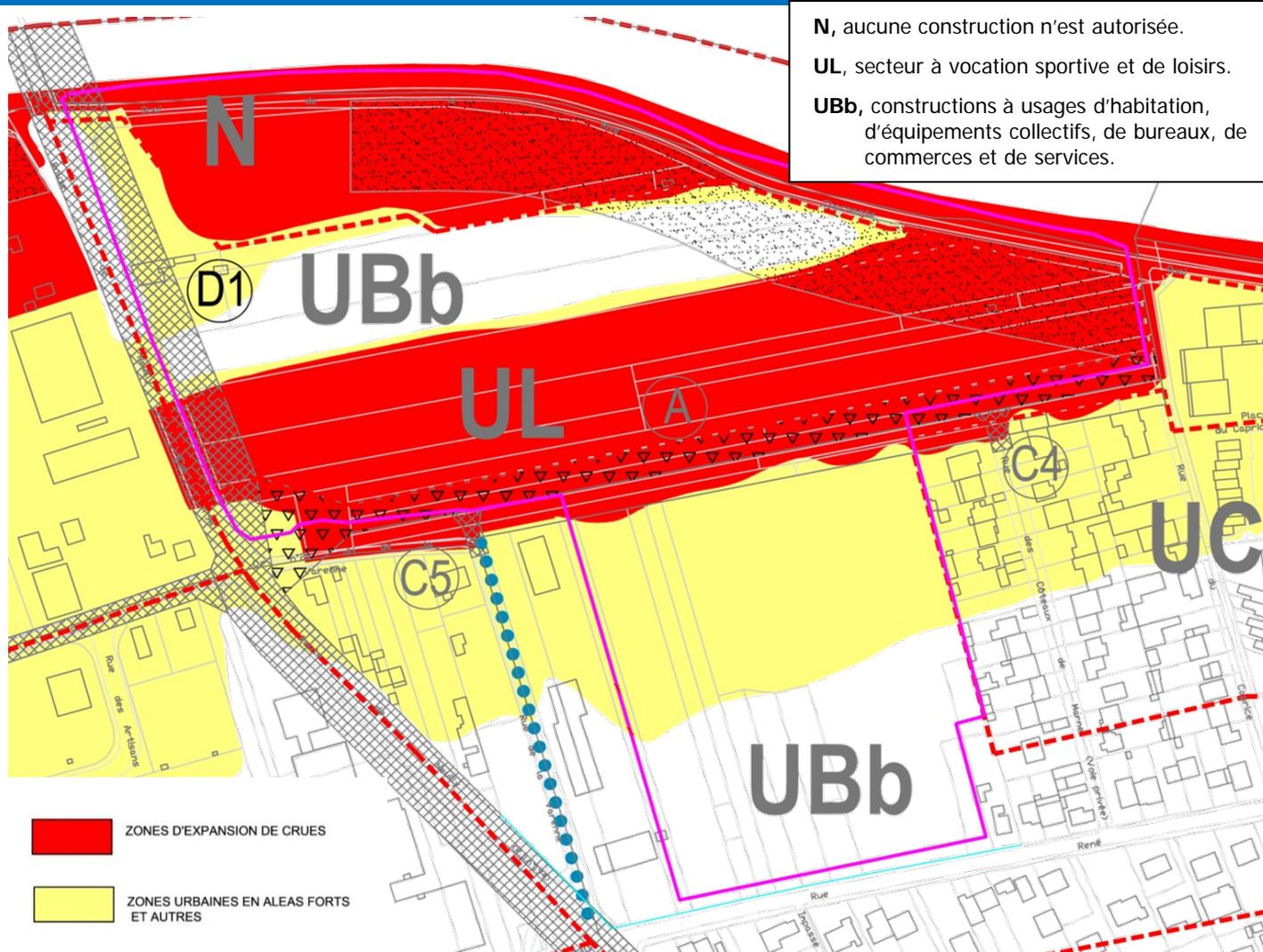
- Une étude hydraulique doit être réalisée avec la définition et la mise en œuvre de mesures compensatoires pour supprimer l'impact sur les conditions d'écoulement des crues.

Zone jaune du PPRI

Les opérations d'aménagement (y compris les bâtiments d'habitations) sont autorisées.

- une étude hydraulique doit être réalisée sur l'ensemble du secteur avec la définition et la mise en œuvre de mesures compensatoires pour supprimer l'impact sur les conditions d'écoulement des crues.

La cote du premier plancher habitable ou fonctionnelle des constructions doit être supérieure à l'altitude des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) soit 39,88 m (cru de 1910).



PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- **SEDIF – périmètres de protection de la prise d'eau** (instaurés par DUP)

Périmètre de protection rapprochée – ZONE X

Interdictions:

- Tout rejet d'eau pluviale
- Tout nouveau rejet soumis à Déclaration/Autorisation Loi sur l'Eau dont le risque de préjudice à la qualité de l'eau ne peut être maîtrisé
- Stockage de déchets à moins de 15 m des berges

Prescriptions:

- Systèmes de récupération des eaux usées, eaux de fonde de cale (et huiles de vidange)
- Dispositif permettant d'alerter rapidement l'exploitant de l'usine d'eau potable et le confinement rapide des hydrocarbures en cas de pollution accidentelle
- Autorisation préfectorale pour modification de la berge



-  Périmètre de protection Immédiate
-  Périmètre de protection Rapprochée –zone X
-  Périmètre de protection Rapprochée –zone Y

PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- **ARCHEOLOGIE – DIAGNOSTIC 1 – OCTOBRE 2002**



**Avril 2003:
Levée de prescription de
fouille archéologique**

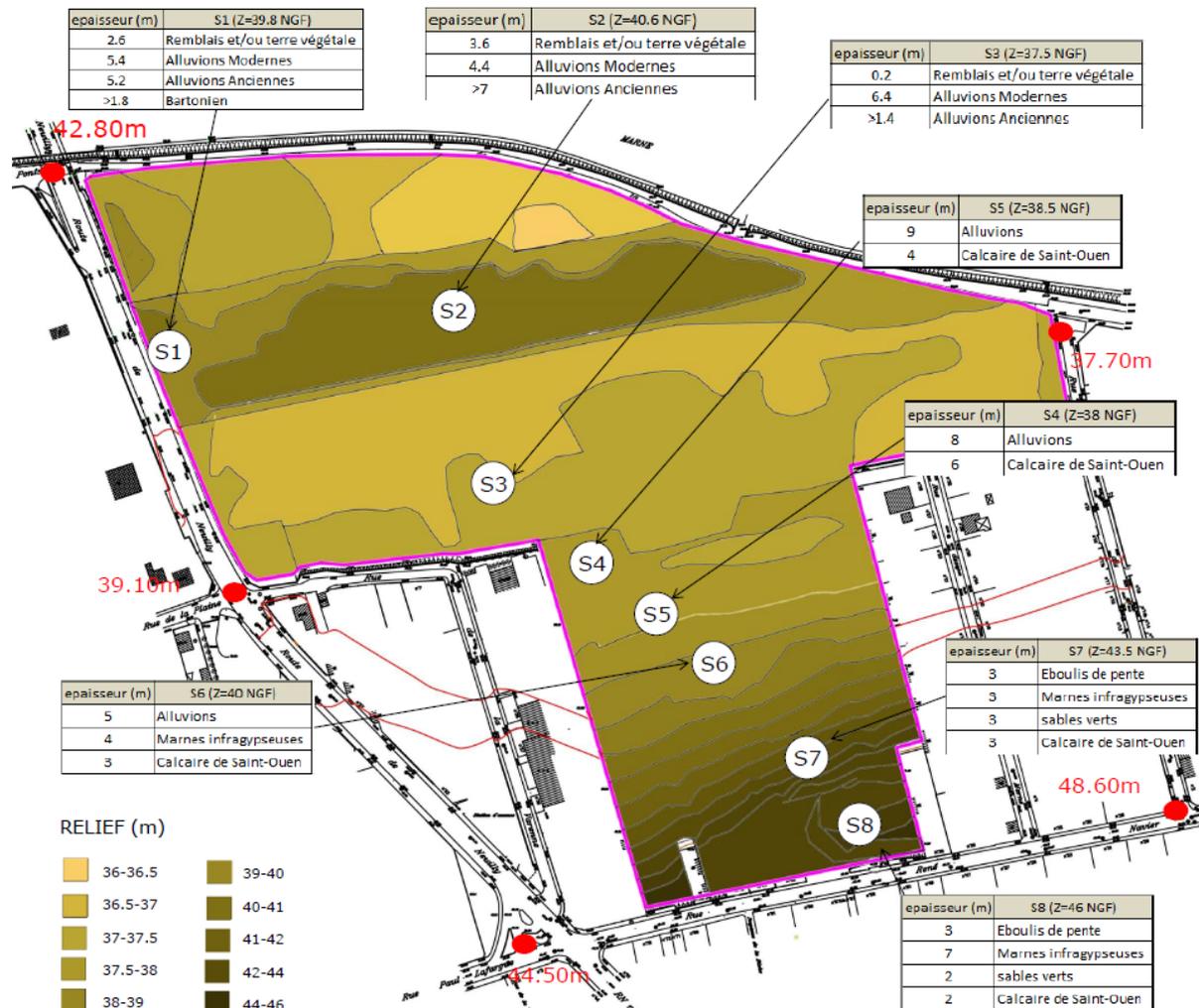
PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

• GEOLOGIE – sondages géotechniques 2001

- Remblais et alluvions modernes, généralement ils ont des caractéristiques mécaniques médiocres à faibles (PI¹: 1 à 9.7 et E:102 kg/cm²)
- Alluvions anciennes, ont de bonnes caractéristiques. (PI¹ de 12.2 à plus de 25kg/cm² et E: 92 à 423 kg/cm²)
- Calcaire de Saint-Ouen montre de bonnes propriétés géotechniques (PI allant de 10.9 à 25 kg/cm²)
- Marnes infragypseuses, globalement homogènes et résistantes (PI¹: 4.3 à 15.2 kg/cm² et E: de 30 à 160 kg/cm²)
- Sables verts de Monceau (PI¹: 11.5 à 18.5 kg/cm² et E: 73 à 137 kg/cm²)
- Eboulis de pente, amélioration avec la profondeur (PI¹: 5 à 7.5 kg/cm² et E: 13 à 19.5 kg/cm²)

ADAPTATION AU PROJET:

- Il est nécessaire de fonder les bâtiments du projet futur au-delà de la couche d'alluvion ancienne. Pour cela, des pieux à fût béton Ø 60cm ancrés à 14 m de profondeur par rapport au niveau du TN sont préconisés.



PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

• Faune Flore

• Une première étude faune-Flore a été réalisée en Juillet 2002 par le bureau d'études BIOTOPE. Cette première étude a permis à la Ville de prendre connaissance du patrimoine végétal présent sur le site,

• Une deuxième étude plus précise est en cour de finalisation aujourd'hui par le bureau d'étude LECERE. Celle-ci a été réalisée sur une période de 10 mois, afin de couvrir toutes les saisons,

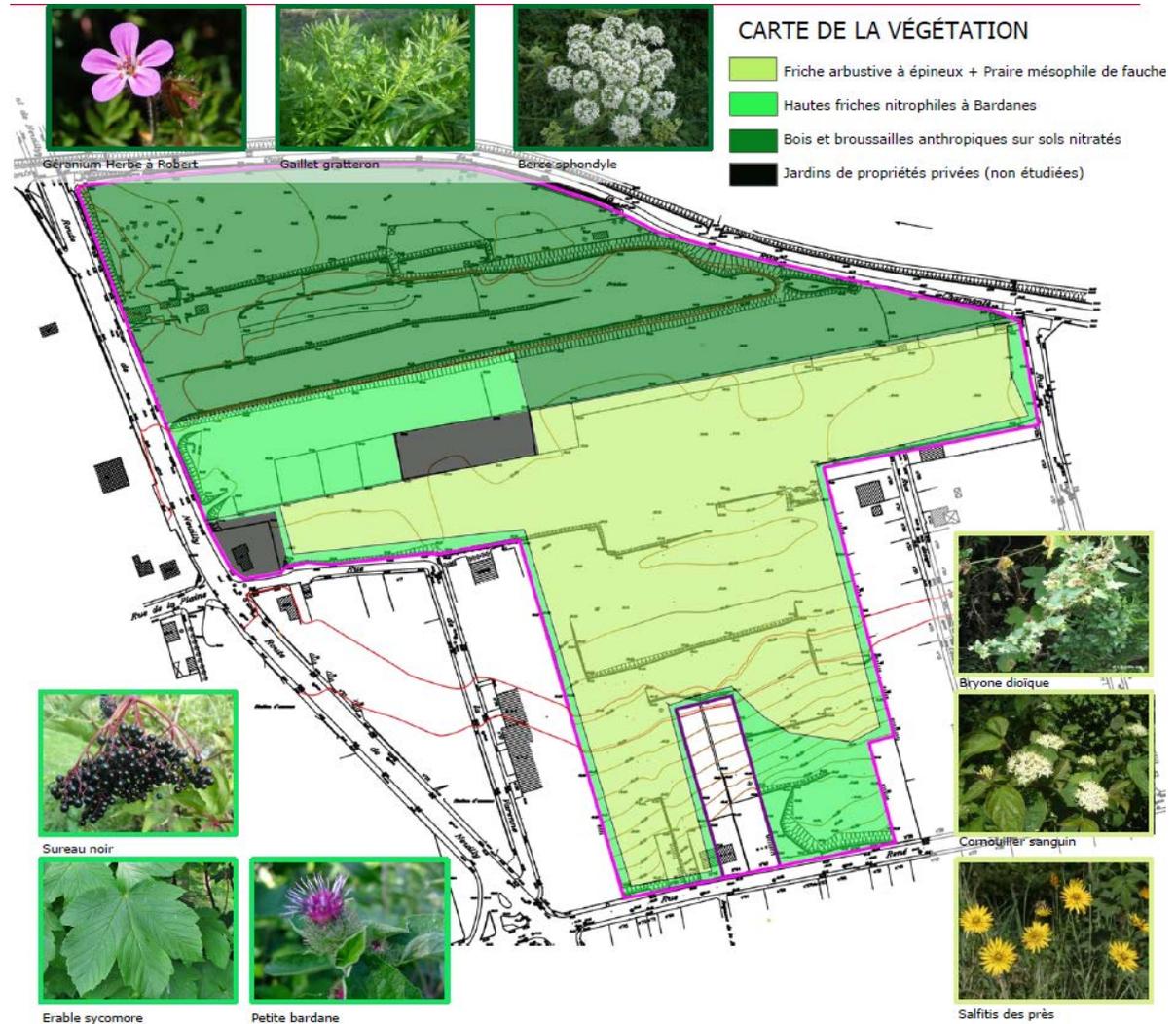
• Cette étude conclura sur les impacts d'un projet d'aménagement sur la faune et la Flore et donnera des préconisations pour réduire et/ou compenser ces impacts.



Chardonnet élégant



Mésange Charbonnière



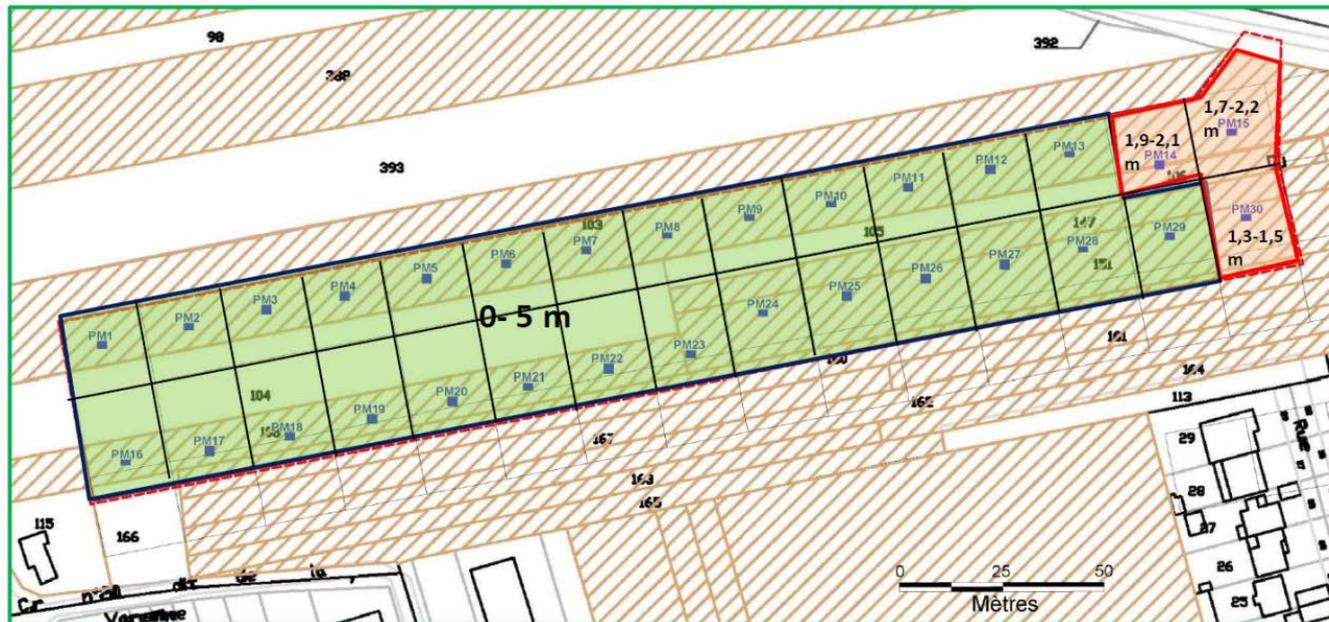
PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

• Étude de pollution

-Le Ville a confié à la société IDDEA une étude de pollution accompagnée de sondages sur le site du bassin

-Conclusion: 450m³ de terres (zone rouge sur le plan) devront être envoyées en Installation de Stockage pour Déchets Non dangereux à cause d'anomalies en fluorure,

Le reste des terres dont l'extraction sera nécessaire pour la réalisation du port, pourront être envoyées en Installation de Stockage pour déchets inertes,



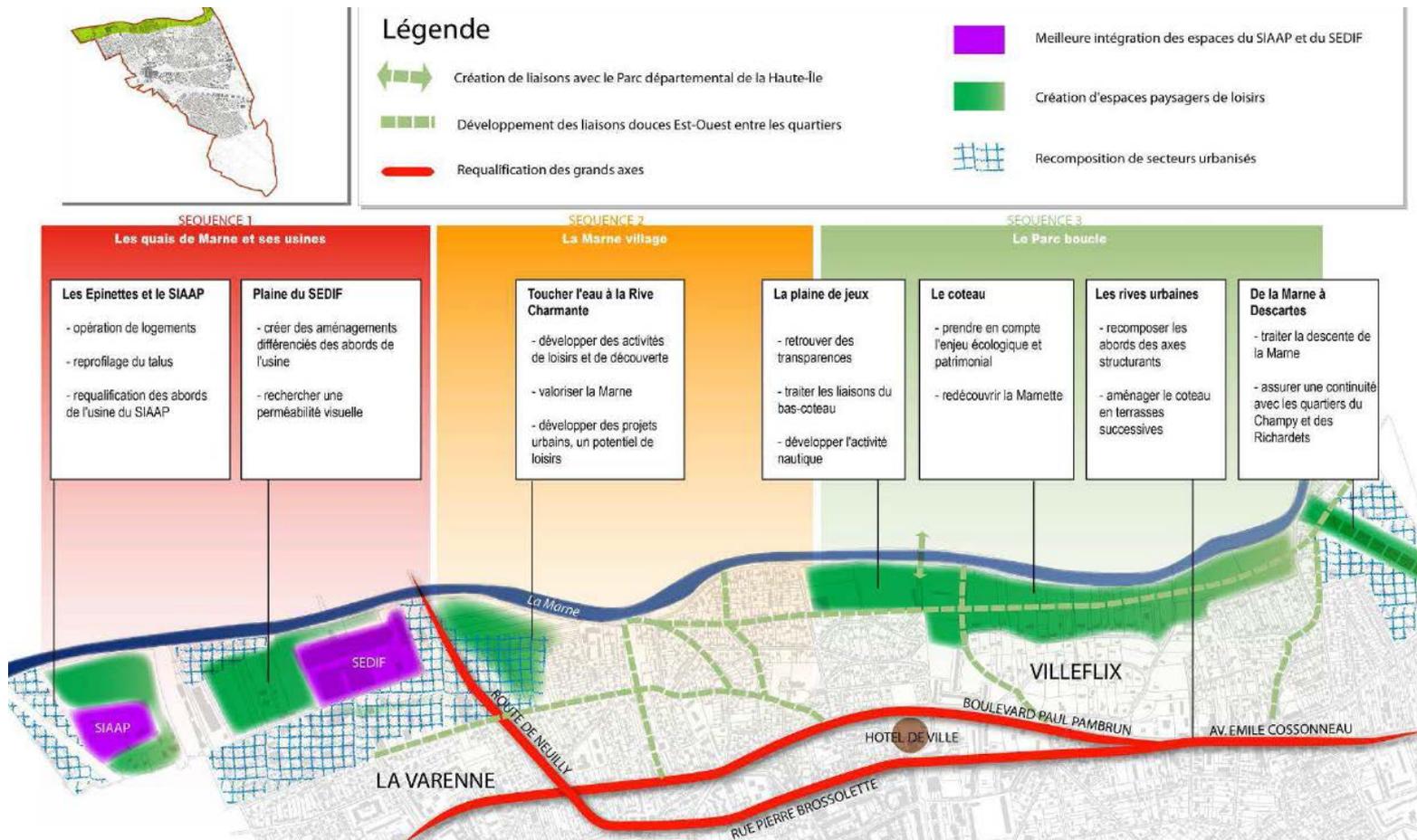
Annexe 5 : Plan de terrassement 1,3-2,2m

- Envoi des terres en Installation de Stockage pour Déchets Non Dangereux (ISDND)
- Envoi des terres en Installation de Stockage pour Déchets Inertes (ISDI)

PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- Premières orientations d'aménagement

Orientation particulière d'aménagement n°9



PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

• Premières orientations d'aménagement

Les études conduites par la Ville en amont ont confirmé l'intérêt majeur que représente l'aménagement de ce secteur stratégique situé aux portes de la Ville.

Dans ce cadre **un périmètre d'étude a été instauré par le conseil municipal du 4 octobre 2012.**

Cette délibération ainsi que le cahier des orientations particulières d'aménagement constitutif du PLU et le schéma directeur de valorisation des bords de Marne ont permis d'ores et déjà de fixer quelques grands objectifs pour l'aménagement du secteur à savoir :

- **Ouvrir la ville sur la marne,**
- **Renouveler l'animation urbaine tout au long de la rive, assurer la diversité des usages de la berge, notamment en développant de nouveaux équipements et en implantant un « éco-port de plaisance »,**
- **Assurer une continuité écologique en prenant en compte le patrimoine arboré,**
- **Renforcer les continuités urbaines, paysagères et écologiques,**
- **Offrir aux noiséens la possibilité de vivre et habiter dans un cadre d'exception en mettant à leur disposition de nouveaux logements de qualité intégrés à leur environnement,**
- **Définir une programmation urbaine cohérente permettant de garantir une insertion urbaine des bâtiments respectant le caractère patrimonial du site,**
- **Valoriser les franges de la RD 370 et requalifier la route de Neuilly et la rue René Navier.**

PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- **Premières orientations d'aménagement – programme global prévisionnel**

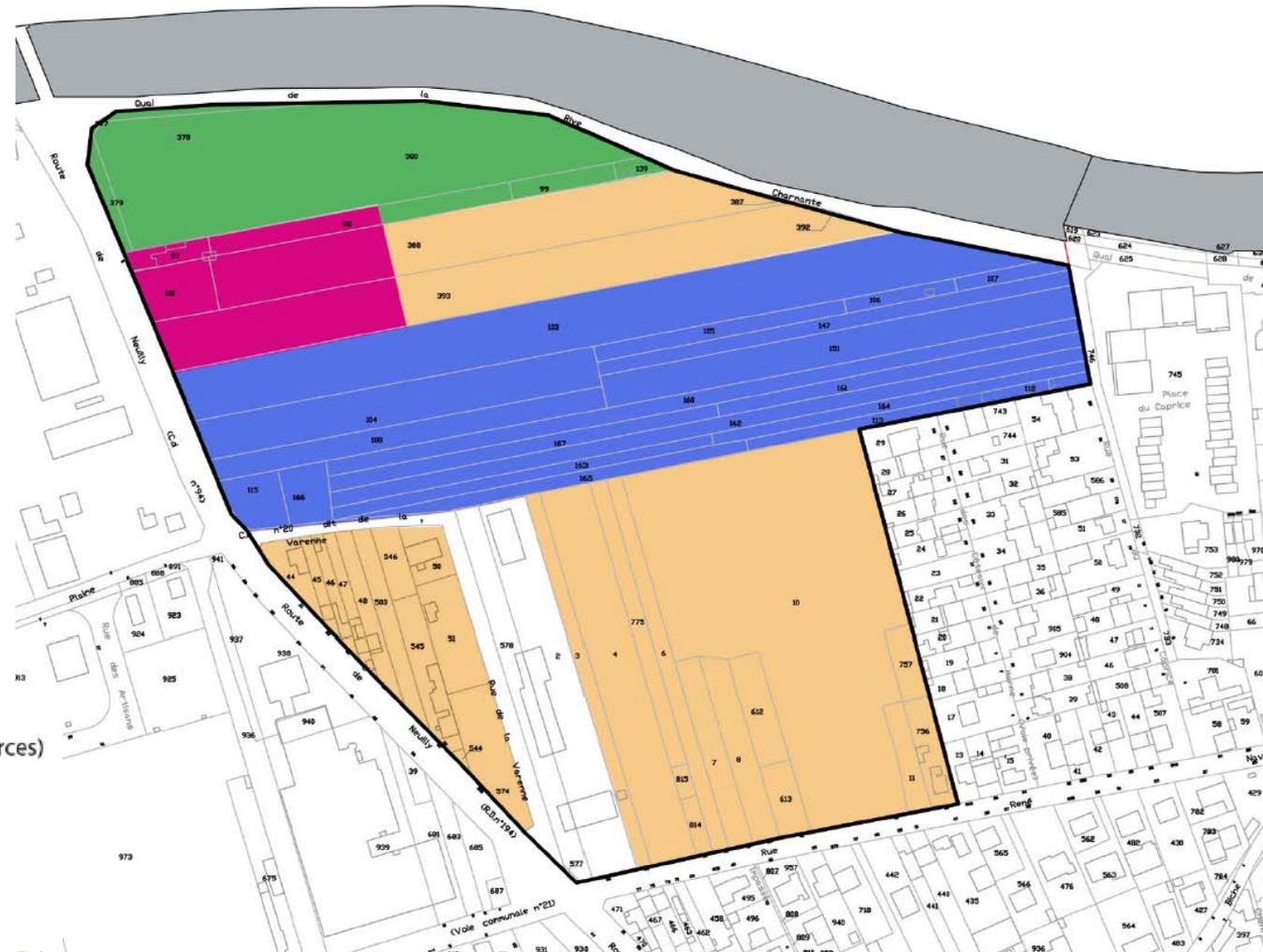
- Un programme de logements diversifiés dont 30% de logements sociaux

- Un éco-port de plaisance

- Des commerces et activités liées au port

- Un hôtel

- Un parc d'environ 1,5 ha



-  pôle d'équipement (hôtel + commerces)
-  aménagements paysagers
-  éco-port (bassin + infrastructures)
-  logements + commerces + parking en sous sol

PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- Premières orientations d'aménagement – *principes d'aménagement du parc*



PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

• Premières orientations d'aménagement – *principes d'aménagement du parc*

- Défrichage partiel de la zone boisée pour la création de grandes prairies en clairières, support d'usages libres
- Bosquets d'arbres et parcours
- Ouverture de perspectives sur la Marne
- Enrichissement du milieu existant grâce à une biodiversité caractéristique des bords de Marne

> *La palette végétale privilégiera les essence indigènes typiques des espaces naturels des berges.*
Dans le parc, une disposition des bosquets plus «naturelle» et des essences type cépée seront à préférer.



PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- Premières orientations d'aménagement – *l'éco PORT*

- Longueur = 272 m

- Largeur = 46 m

+ la passe d'entrée

=12 900 m²



PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- **Premières orientations d'aménagement – *l'éco PORT***

ETUDES MENEES PAR LA VILLE

-étude de faisabilité du port de plaisance > *valétudes-2013*

Validation du principe d'éco-port et des dispositifs antipollution par le SEDIF

-étude de programmation du port de plaisance> *SCE-2014*

Détail de la Programmation du port: ajustement du dimensionnement du bassin, définition de la flotte (nombre et type de bateaux) , organisation de la flotte dans le bassin, programmation des équipements connexes (aire de mise à l'eau, capitainerie, sanitaires, etc.) , précisions et choix des dispositifs anti-pollution.

PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- **Premières orientations d'aménagement – l'éco PORT**

Programme du port:

Environ 150 à 180 bateaux dont:

- 50% de bateaux de moins de 6m (bateaux moteur non habitable)
- 45% de bateaux de 6 à 15m (bateaux moteur habitables ou non)
- 5% de péniches de 15 à 20m

Organisation envisagée:

- Amarrage sur pontons flottants
- Accès depuis le quai par des passerelles mobiles

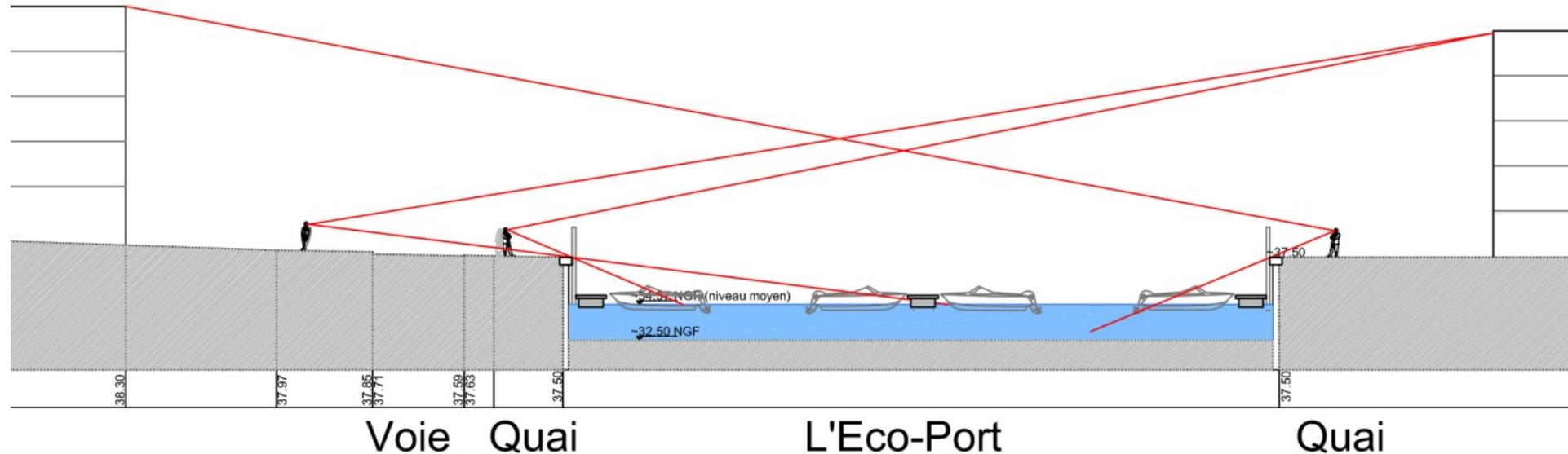


PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- **Premières orientations d'aménagement – l'éco PORT**

- Côte des quais $\approx +37,50$ m NGF
- Niveau d'eau moyen $\approx +34,37$ m NGF

→ Soit une différence de plus de 3 m entre le quai et le plan d'eau



PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- Premières orientations d'aménagement – *l'éco PORT*

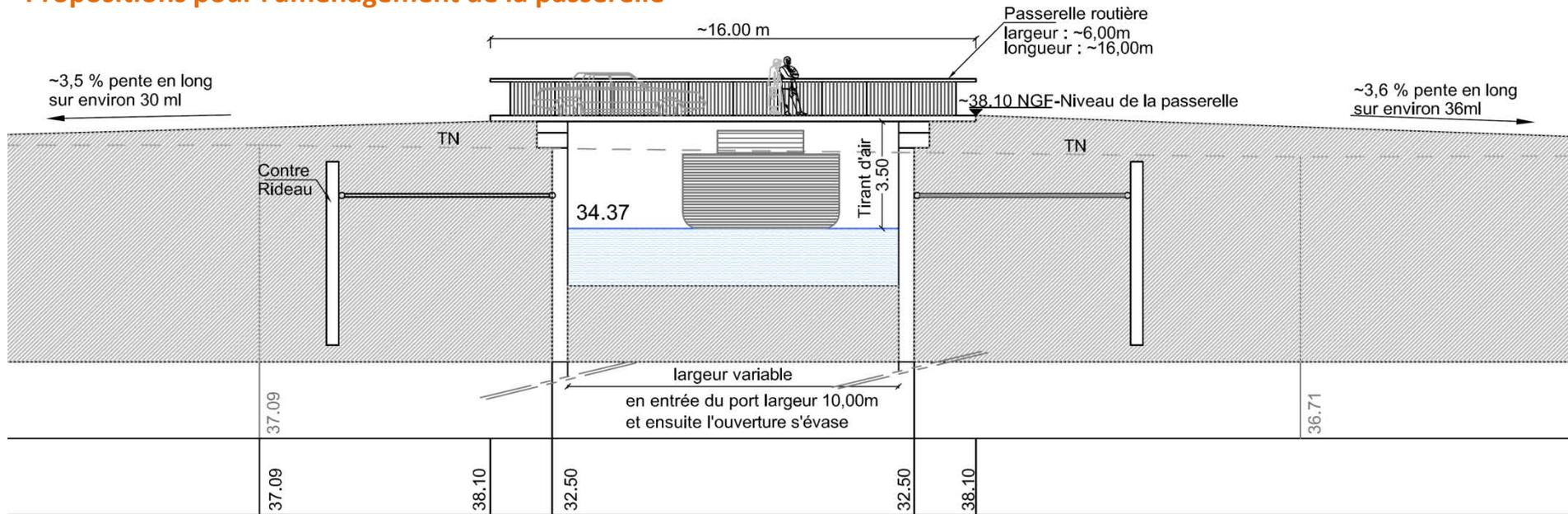
Propositions pour l'aménagement des quais



PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- Premières orientations d'aménagement – *l'éco PORT*

Propositions pour l'aménagement de la passerelle



PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- **Premières orientations d'aménagement – l'éco PORT**

Dispositifs de protection de la prise d'eau

Eaux pluviales

- Collecte des eaux pluviales du terre-plein : aucun rejet dans le port (programme urbain)

Déchets

- Collecteurs de déchets ménagers à moins de 15 m des berges, tri sélectif,
- Ramassage manuel des flottants

Eaux usées et de fond de cale

- Pompes de récupération des eaux usées:
 - 1 pompe sur un poste « libre service »,
 - 2 pompes au niveau des grandes unités
- Pompes de fond de cale
 - 1 pompe sur un poste « libre service »



PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

• Premières orientations d'aménagement – *l'éco PORT*

Dispositifs de protection de la prise d'eau

Gestion des hydrocarbures

- Pas de distribution de carburant sur le port,
- Détecteurs d'hydrocarbures flottants:
 - Système à membrane fusible (indépendant épaisseur HC)
 - 1 près de la porte d'entrée, 1 en fond de bassin,
 - Reliés à un système d'alarme au gestionnaire et astreinte d'alerte
- Dispositif de veille et procédure l'alerte à mettre en place en concertation avec le SEDIF
- Barrage flottant
- Carrés absorbants



PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- **Premières orientations d'aménagement – l'éco PORT**

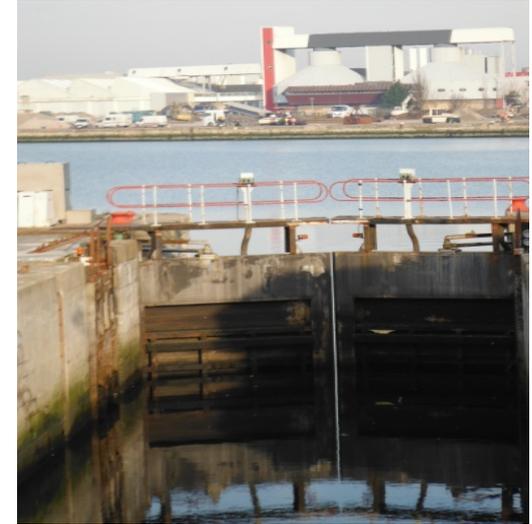
Dispositifs de protection de la prise d'eau

Gestion des pollutions par Isolement du bassin

- Deux systèmes envisagés:
 - Porte busquée à deux vantaux,
 - Porte à 1 vantail tournant,
- Positionnée au niveau de la passe d'entrée
 - Côte du radier = fond du bassin (+32,50 m NGF)
 - Côte d'arase: TN alentours = +37,50 m NGF

→ H porte = 5 m

→ Automatisation du fonctionnement



PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- **Premières orientations d'aménagement – *l'éco PORT***

Dispositifs de protection de la prise d'eau

Gestion des pollutions par Isolement du bassin

- **Gestion de la porte:**

- Définition de créneaux d'ouverture. Par ex:
 - Créneaux réduits en semaine en période creuse,
 - Ouverture sur créneaux prédéfinis en semaine en pleins saison
 - Ouverture 8h-20h tous les week-ends

→ ***Le reste du temps: la porte est fermée***
- Ouverture à la demande
 - Depuis la capitainerie: En fonction des heures d'ouverture
 - Ou actionnée par le plaisancier (télécommande, smartphone, appel tél,...)

PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

• Premières orientations d'aménagement – l'éco PORT

Dispositifs de protection de la prise d'eau

Gestion des pollutions par renouvellement de l'eau du bassin

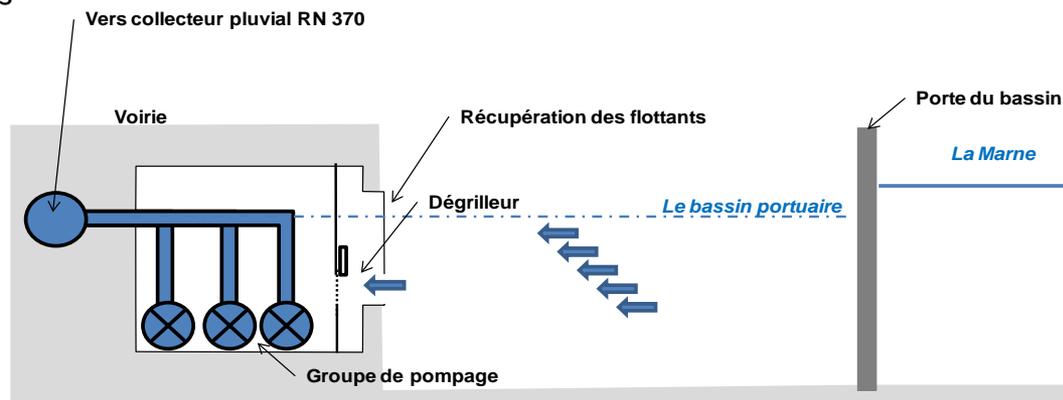
Objectifs:

- Limiter les retours d'eau dans la Marne
- Limiter l'eutrophisation (prolifération d'algues)

→ Système de pompage en fond de bassin (ouest)

- Différence niveau d'eau = courant d'appel ouverture de la porte
- Pompes immergées (2+1) 150 m³/h
- Cloison siphonide pour récupération des flottants
- Refoulement vers pluvial RN370

redimensionné en 2013



PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

- **Premières orientations d'aménagement – *l'éco PORT***

Dispositifs de protection de la prise d'eau

Sensibilisation des usagers

- Plaisanciers: préconisations et interdictions dans le contrat d'occupation (exemple obligation pour le bateau de disposer d'une cuve de récupération des eaux usées),
- Public: panneaux de sensibilisation autour du port. Par exemple: parcours écologique, pédagogique et éducatif sur le parcours de l'eau potable,
- Rôle de police du gestionnaire du port (assermentation?)

PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVE CHARMANTE

● PLANNING ADMINISTRATIF

- 1er trimestre 2015: Concertation préalable

- RT1: L'espace public et les équipements publics / la qualité de vie et le développement durable
- RT2: Logement et formes urbaines. Les commerces, activités, services dans le futur quartier
- RT3: La circulation, les déplacements doux, le stationnement.
- RT4: présentation aux Conseils de quartiers
- **Réunion publique n°2**: Bilan de la concertation

- 2ème trimestre 2015:

- mise à disposition de l'étude d'impact
- **Approbation du dossier de création de ZAC**

- 3ème trimestre 2015

- Modification du PLU
- Mise à jour de l'étude d'impact préalablement à la réalisation de la ZAC

- 4ème trimestre 2015

- Enquête publique relative à la modification du PLU
- Mise à disposition de l'étude d'impact mise à jour
- **Approbation de la modification du PLU et du dossier de réalisation de la ZAC**

- 1er semestre 2016

- **Démarrage du chantier du port de plaisance (sous condition: réception autorisation au titre de la loi sur l'eau)**